



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'Eure  
Arrondissement d'Évreux



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU VENDREDI 18 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix neuf, le vendredi dix-huit octobre à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :

M. François OUZILLEAU, Maire,

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 25

Conseillers votants : 33

M. Thierry CANIVET, Madame Catherine GIBERT, Mme Dominique MORIN, Monsieur Johan AUVRAY, Mme Nicole BALMARY , M. Jérôme GRENIER, Mme Léocadie ZINSOU, M. Alexandre HUAU-ARMANI, M. Sébastien LECORNU, Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, Adjoints

Mme Aurélie BLANCHARD , Mme Jeanne DUCLOUX, Monsieur Yann FRANCOISE, M. Philippe GUIRAUDON, M. Hervé HERRY, Mme Evelyne HORNAERT, M. Luc VOCANSON, M. Steve DUMONT, Mme Brigitte LIDÔME, M. Philippe NGUYEN THANH, Mme Hélène SEGURA, M. Gabriel SINO, Mme Agnès BRENIER , M. Valentin LAMBERT, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Philippe CLERY-MELIN à M. Jérôme GRENIER  
Mme Mariemke de ZUTTERE à Mme Jeanne DUCLOUX  
Mme Nathalie LAMARRE à Mme Dominique MORIN  
M. Jean-Marie MBELO à M. Alexandre HUAU-ARMANI  
Mme Nathalie ROGER à Monsieur Johan AUVRAY  
M. Jean-Claude MARY à Mme Brigitte LIDÔME  
Mme Sylvie MALIER à M. Steve DUMONT  
M. Henri-Florent COTTE à Mme Agnès BRENIER

Absents :

Mme Marie-Laure HAMMOND  
M. Erik ACKERMANN

Secrétaire de séance : M. VOCANSON

N° 134/2019

Rapporteur : Juliette ROUILLOUX-SICRE

OBJET : Marché 2019-051 - Souscription de contrats d'assurance

Commune de VERNON

La commune de Vernon a lancé une consultation en groupement de commandes avec le CCAS relative aux services d'assurances, sous forme d'un appel d'offres ouvert conformément aux articles R. 2113-1, R. 2124-1, R. 2161-2, R. 2161-4, R. 2161-5 et L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la Commande Publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire. Cette consultation est divisée en 3 lots répartis de la façon suivante :

- Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes
- Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes
- Lot 3 : assurance des véhicules et des risques annexes

Chaque lot est conclu pour une période initiale allant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 - 00 h 00 pour une durée de 4 ans. Il expirera le 31 Décembre 2023.

Les lots 2 et 3 prévoient des prestations supplémentaires éventuelles. L'entreprise a l'obligation de remettre une proposition technique et financière pour ces prestations supplémentaires éventuelles. Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de commander ou non ces prestations avec l'offre de base.



Descriptif des prestations supplémentaires éventuelles :

- Lot n°2 : Assurances des responsabilités et risques annexes  
Prestation supplémentaire éventuelle 1 : Protection fonctionnelle des agents et des élus
- Lot n°3 : Assurances des véhicules à moteur et risques annexes  
Prestation supplémentaire éventuelle 1 : bris de machines

L'avis d'appel public à concurrence a été envoyé à publication et mis en ligne sur le profil acheteur marches-securises.fr et au BOAMP (annonce n° 19- 125426) le 14 août 2019 et publié au JOUE n°2019/S 156-385507 du 14 août 2019.

La date limite de remise des offres est fixée au 19 septembre 2019 à 16h00.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante pour tous les lots :

- 1) Valeur technique : 55 %
- 2) Prix : 45 %

L'analyse des offres qui sera réalisée permettra de procéder au classement des offres recevables par lot.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22-4°,

**Vu** le code de la commande publique,

**Vu** la délibération n°360/2018 du 7 décembre 2018 portant délégation du Conseil Municipal au Maire et autorisant la subdélégation aux adjoints,

**Vu** le procès-verbal d'élection du 10<sup>ème</sup> adjoint en date du 31 mars 2017,

**Vu** l'arrêté n°0613/2019 du 04 juillet 2019 portant délégation de fonctions et de signature aux adjoints,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché n°2019/051 « Services d'assurances pour le groupement de commandes constitué entre la commune et le CCAS de VERNON » avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres pour les lots suivants :
  - Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes ;
  - Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes ;
  - Lot 3 : assurance des véhicules et des risques annexes.

Affaires générales, ressources humaines et emploi

Avis favorable

Délibéré :  
Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus  
Le registre dûment signé  
Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).